Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260608-202606005-DE

LOUVIGNÉ DE BAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE LOUVIGNE DE BAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de la convocation : 28/05/2026

Conseillers en exercices : 19

Conseillers présents : 14

Conseillers votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Beausoleil, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

Etaient présents : Thierry PIGEON Maire,

Joseph JEULAND, Marie-Odile DAYOT, Franck LERAY, Alexandra GOUSSET, Adjoints

Cédric MARTIN, conseiller délégué

Bruno COULOMBET, Caroline STEINLE, Julien GUILARD, Axelle LE DUIGOU, Marie-Christine BATTEUX, Gael MAIGNAN, Fabien FOUCHER, Valérie GAUDION
Conseillers Municipaux

Absents :

Absents excusés ayant donné Pouvoir :
François POIRIER donne pouvoir à Franck LERAY
Laurence LOISON donne pouvoir à Marie-Christine BATTEUX
Marie-Christine LOUIN donne pouvoir à Alexandra GOUSSET
Antoine GERAULT donne pouvoir à Joseph JEULAND
Angélique LE BORGNE donne pouvoir à Axelle LE DUIGOU

Secrétaire de séance : Marie-Odile DAYOT

Délibération 2026.06.005

Décisions du Maire prises en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT (Délibération du 20 mars 2026)

Droit de préemption urbain :

- Parcelle n°A523 située 5 rue du Bourg Joly : pas de préemption
- Parcelles n°C242, C38 et C39 situées 11 rue Beau Soleil : pas de préemption

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260608-202606005-DE

- Parcelle n°A1281 située 6 Chemin des Champs : pas de préemption

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Thierry PIGEON

